

plus « Mademelectic ? » conclut Farfallier.

— Bassury-toi, tu verras Mme Tournier, cest in même chose... ou plutôt la même

personne.

Ah I tu trouves que c'est la même

Les invités se regardèrent en souriant : « Mon cher, tu avais peut-être envie de l'épouser ? demanda ironiquement un des

On savait que Farfallier, grand fétard, de fortune médiocre, courait la dot avec

— Oh! At il, sans paraître remarquer l'allusion, on ne peut pas épouder toutes las femmes qu'on trouve charmantes... ca mè-nerait trop loin. Mais je ne puis m'empê-cher de déplorer ce mariage-là. Ton chi-

cher de déplorer ce mariage la. Ion chi-miste, cet austère paysan, et la ravissante institutrice, quel assemblage, Cordonan! Hubert Cordonan concéda : « Je ne- te dis pas que ca a marché tout seul. Mais les fellames ont du tei destr d'avoir un inté-rieur : … D'ailleurs Tournier est parfait, toutes les vertus de la petite bourgeoisie dont il sort, ordre, économie, amour du ravail

- Et laideur, interrompit Farfallier, un ecclésiastique, glabre, sévère, un froid à frapper les carales.

- Tournier a, en effet, d'abord songé à intrer dans les Ordres, il gardera, je crois, loute sa vie une certaine réserve un peu gauche de séminariste. C'est un modeste, malgré ses facultés exceptionnelles... Peutètre, devrais-je plutôt dire à esses de ses facultés exceptionnelles ; la défiance de soi va souvent de pair avec le mérite...

A travers la fumée bionde, les chasseurs sans pitité regardèrent Farfallier, dont la fatuité était proverbiale, mais celui-ci écoulait d'un air moqueur, sans broncher, son hôté qui continuait : « C'est cette humilité extrême ent l'a fait se juger indigne du saentrer dans les Ordres, il gardera, je crois,

extrême qui l'a fait se juger indigne du sa-

Moine une, interrompit, railleur, Far-Callier, puisqu'il vient de convoler en jussouvert le feu qui couvait sous cet iceberg ?

Oui, bien par hasard, une flambée qui a transparu un jour que Mademoiselle lors, j'ai surveillé mon homme et, la mort de sa mère l'ayant laissé seul, j'ai brusqué l'attaque. Il a passé des aveux... Ma fem-

me a travaillé la jeune fille... Farfallier compléta : « Et la petite a com-pris que pour se caser dans sa situation, il lallait-faire des sacrifices. Ca a dû être dur ; entre nous elle attendait le prince

maître de la maison.

- Oh! Elle ne m'a jamais fait de confidences! Ta femme, Cordonan, montait, autour de son justitutrice, une garde sévère. Mals Mademoiselle Tagery devait re gretter le parti qu'elle aurait pu faire si son père avait gardé sa fortune

C'est le famoux panquier Tagery Jemanda quelqu'un.

- Oni, aveua Cordonan, encore un qui : gru faire le bonheur de ses enfants en les saturant de luxe et de plaisirs... Il a spé sulé pour mener plus grand train encore. sfalgré son pous formidable, il espère tou jours il crève la faim, en attendant une affaire digne de lui. Figurez-vous qu'il copposait au mariage, parce que mon chimiste n'était pas de son monde !... Mile Midreelle u tenu bon, pauvre petite !..

Pauvre petite ! C'était ce que tous les familiers des Cordouan avaient murmuré en apprenant cette union. Pauvre petite Cétait aussi ce qu'au fond de son any Cétait aussi ce qu'au fond de son ame l'Idéaliste ce disait Pascal Tournier, compunt comme rien les trésors d'ordre Ape-tieur qu'il apportait pour ne comparer lue son physique ingrat et sa gaucherie de parvenu, à la grace patricienne de sa flan-

A certains moments il était presque tenté de lui demender pardon d'avoir osé pen-

- 15, rue d'Angleterre

fille et exaspéraient son patron.

— Mais, imbécile ! Oublie donc ta car-casse, tonnait Cordouan ; tu lui apportes tout. Fichtre! Quel serait son avenir sans toi ? Parmi les beaux messieurs qui fre-quentent mon salon, crois-tu qu'il y en ait beaucoup de taille à épouser une fille sans det 3°

Et Tournier reprenait confiance, le brave cœur, se promettant que Marcelle ne se re-pentirait pas de lui avoir confié son bonheur. Il c'affacerait le plus possible de sa vie pour qu'elle pût garder cette place vie pour qu'elle pût garder cette place d'amie plutôt que d'institutrice, que lui avait ménagée l'affection de la mère de ses

par votre mariage, n'est-ce pas lui avait dit Madame. Les enfants vous alment tant,... puis personne ne décore une table comme vous... vous n'avez pas votre... l'a-

comme vous... vous n'avez pas votre par reille pour faire danser... Tournier promit tout. Mais ce que sa fierté en souffrit, Dieu seul le sut. Quel-ques jours avant le premier d'inet de chasse dai aulvit leur parisce, la jame lul avait dit : « Madame a pensé qu'avec tes goûts, une invitation t'aurait pluiôt ennuyé qu'amusé, mais comme je puis lui utile, tu permettras que j'y aille.

comprit.... A la vérité, Marcelle fut plus reinée qu'elle ne l'avait pressenti en contatant la position génante qu'aurait eue son mari parmi les invités de son patron qui tous n'auraient pas eu le tact voulu pour faire oublier au chimiste sa position

Pourtant elle passa par-dessus ce malaise ; elle tenait de son éducation déplorable une sorte de besoin des plaisirs mondains, des succès que sa beauté lui ménageait... Mais aussitôt que la protection de Madam, Cordouan ne s'exerça plus, sévère comma autour d'une jaune fille, Marcelle sentit que autour d'une jeune fille, Marcelle sentit que les hommages que certains lui rendaient sonnaient un peu faux... Sous les fracs impeccables se masquent parfois des cœurs de laches et cette joile femme, qu'à leur jugé sa condition devait obliger à la complaisance, leur inspirait des propos qu'ils n'auraient pas céé adresser à des invitées de lour rang. Et puis ce mari abaent et qui n'était « pas du monde ! » était-ce un profecteur ? Il ne comptait pas... au contraite !

jeune femme, mais elle aimait tant le plaisir! A quoi bon être jeune et jolie si elle devait se cantonner dans son petit ménage ? Ses plus joyeux moments étaiem ceux où elle partait pour le château, parée d'une ancienne robe de Madame, transfor-

par ses doigts de fée. pauvre Tournier la contemplait, ca chait sa peine sous un sourire résigné ; les principes qu'il tenait de son éducation fon-cièrement chrétienne le tentaient de faire à sa semme une barrière de ses bras et de lui dire : « Pourquoi te veux-tu si belle pour les autres, puisque tu ne dois être uis, fidèle à son programme, il la lais-

Après le nouvel an, une grande sceptien eut lieu chez le ratron. Marcalle s'était confectionné un cosume Directoire qui semblait l'œuvre d'un grand couturier. Elle jeuissait, pleinement de son succès quand f'arfaillier la rejoignit. L'œil connaisseur du fêtard n'était pas dupe des subtarfuges de la couturière improvisée et la petite griserle d'amour-profre de celle-ci lui sembla de bon augure:

bla de hon augure :

— Une jolie femme comme vous ne de vrait porter que des toilettes neuves, lui dit-il avec une impertinente galanterie, si vous vouliez.

Marcelle n'entendit pas le reste, le sang lui bourdonnait aux oreilles. Oh l'être ici l'égale des autres et pouvoir souffieter cet montait de son œur indigné d'iponète femme ! Mais non. de la part de l'ancienne institutrice ce serait « un scandale »... Elle ne put que prétexter un fial de tête et pattir très tot.

Quand elle rentra chez elle, à travers lisati; elle s'arrêta à le regarder. Plusieur fols, il interrogea la pendule, puis ce mit à lire, l'air las et douloureux 1 Ce sol mit à lire, l'air las et douloureux i ce sons taire, c'était l'homme qui l'aimait noble-ment, lui, jusqu'au sacrifice.; l'homme à qui elle avait promis de consacrer sa vie!... Au bruit qu'elle fit en pénétrant plus avant, it composa son visage et sourit à

La petite saile était inducement :
blée, mais deux grandes bibliothèques chargées de livres lui donnaient un air de confortable intelligent et d'intimité qui la saifortable intelligent et d'intimité qui la sai-sit per contraste avec la salle bruyante qu'elle quittait. L'abat-jour rose tamisait une lumière chaude, douce à l'œil ; mais plus lumineux et plus doux ancore était le sourire de celui qui l'accueillait. Subitement le visage de Tournier se fit grave à voir l'air bouleversé de la jeune.

grave à voir l'air boulevers de la fedire femme. Sans doute avuit-il pressenti ce qui devait arriver et comprenait-il qu'ils étaient à de tournant de leur vie, que cette heurs affait décider de l'évenir... Toujours dis-crét à l'ordinaire, il ne demanda rien.

— Quelle fête de le revoir si 10t me ché-rie, lut ditail simplement.

Devant cette délicatesse, le cœur de la jeune femme se fondit ; elle sentit que c'était en lui qu'elle devait fairs reposer ses joies et ses espérances. Cette situation rendeste ou des reares. L'avaignet fait des modeste où des revers l'avalent fait des-cendre, il fallait l'accepter loyalement et savoir que les conditions les plus humbles ont leur part de bonheur. La sottise de dédaigner le sien, si pur et si chrétien, pour se faire mendiante de vanités miséra-bles et dangereuses, lui apparut évidente.

- Je te reviens pour toujours, réponditelle en se réfugiant pres de lui.

terrogea-t-il ravi.

Elle murmura à son oreille : « C'est toi, que j'aime ! n

Jehan D'ESTRÉELLES.

LEGION D'HONNEUR GRANDE CHANCELLERIE

Paris, 4.— Sont promus ou nommés dons le legion Anomeur, aux grades : De commandeur ! M. Hallez, contre-ami ral du cadre de réserve.

De commandeur! M. Hallez, contre-amiral du cadre de réserve.
D'offcier: MM. Galllot, sous-directeur de l'Observatoire, en retraite; Drogin, ancien chef de bataillon d'infanterie territoriale; Rabaud, président honoraire du consistoire de Castres; Rinn, professeur agrégé de l'Université depuis 39 ans, professeur à la maison d'éducation de la Léglon d'honneur de Saint-Denis.

De chevalier: MM. Bethmont, directeur honoraire de la Banque de France; Bouissou, deuxième maître de manœuvre en retraite; Bouilère, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines à Paris; Branthomme, docteur en médecine; Duer, ancien maître de conférences à la Faction de l'enregistrement de l'enregistrement de conférences à la Faction de l'enregistrement de l'enregistrement de conférences à la Faction de l'enregistrement de l'e Branton maître de conférences à la Fa-cullé des Sciences de Paris ; Fage, ancien contremaître à la cartoucherie de Tou-louse ; Gouma, ancien chef pilote de la division navale du Tonkin; Langevin, agent administratif de l'° clusse des direcdivisión l'atante du l'oclasse des directions de travaux de la marine, en retraite Largentier, adjudant de cavalerie en retraite; Malloizel, ancien officier d'artille rie; Petit Le Brun, capitaine d'infanterie en retraite; Rigal, professeur honoraire i la Faculté des Lettres de Montpellier.

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent :

M.M. Bergérioux, ancien militaire au 17º régiment d'infanterie ; Breil, ancien soldat de la garde nationale mobile du Lot ; Cetton, ancien soldat au 10º régiment.d'infanterie ; Cléguier, ancien second-maître mécanicien de 1º classe de la marine ; Combet, ancien soldat au 5º régiment d'infanterie ; Crosnier, ancien soldat de la garde nationale mobile du Loir-et-Cher ; Doussière, ancien soldat de la garde nationale mobile du Gard ; Grenier, ancien soldat au 3º régiment de chasseurs d'Afrique; Humbert, ancien sergent au 38º régiment d'infanterie : Lecesne, ancien sergent de la garde mobile du Loir-et-Cher ; Pastré, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie ; Lecesne, ancien sergent de la garde mobile du Loir-et-Cher ; Pastré, Poux, ancien soldat de la garde mobile du Lot ; Raynaud, ancien soldat au 7º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret, ancien soldat au 17º régiment d'infanterie coloniale ; Sauret ancien soldat au 10º regiment d'infanter coloniale ; Sauret, ar cien soldat au 17º batailles de chasseurs i

UN TRAMWAY DERAILLE PRES DE LIMOGES

Doux tués : Quinze blessés

Limoges, 4. — Dimanche matin, à Texon-nièras, près de Limoges, un tramway élec-trique départemental, chassant sur les rails par suite du verglas, a déraillé; les trois voitures composant le convoi se sont couchées en travers de la route. Deux pié-tons ont été tués et un autre grièvement blessé.

Quelques détails

L'accident s'est passé vers 8 h. 10. Un tramway venuit de Rançon et se dirigeait sur Limoges. A 4 kilomètres de cette ville, sur Limoges. A 4 kilomètres de cette ville, te wattinain voilui seirer ses freins, mais, en raison de la pente rapide et du verglas, la voiture motrice patina et le reste du convoi se renversa, écrasant une voiture dans laquelle se trouvaient deux dames. Celles-ci lurent tuées sur le coup. Les voyageurs du tramway étalent tous blessés. L'état de plusieurs n'est pas sans inspirer d'inquiétude.

EN TUROUIE

Constantinople. — Izzet pacha, qui vient de quitter le ministère de la guerre, est nommé général en chef de l'armée.

Les drames de l'alcoolisme

Poitiers. — A Saint-Maxence, un vieillard de 73 ans, étant rentré ivre chez lui, sa femme, âgée de 68 ans, lui fit des reproches. Sur le point d'être frappée, la femme salsissant une brique, la lança à la tête de son mari, qui fut tué sur le coup.

·mm:::mm-Tué par une locomotive A CALAIS

Un ouvrier du port, M. Georges Delplan que, 23 ans, traversait, samedi après-midi la vole ferrée reliant les deux gares cen trale et maritime.

Une locomotive happa le malheureux qu eut le crâne fracturé et la jambe gauche sectionnée au-dessus du genou. La mort fut instantanée. M. Delplanque était marié depuis quel-

ques semaines. Il habitait rue Diderot. Le cadavre a été transporté à ce domicile.

Cà et Là

Pour l'organisation

Les pires ennemis du syndicalisme son es syndicalistes révolutionnaires. Leurs méfaits criants et leurs excès iniques ont

erés dans le monde sérieux du travail, onde ouvrier et monde patronal, un ptimient unanime d'aversion ou de répro-

toutes les préventions et de tous les pré-jugés dont les abus l'ont noircie, et chris-tionisée dans ses principes et ses adapta-

D'autre part, les Evêques de France

Au dernier congrès diocésain de Vannes,

C'est à Brest, à Limoges et à Saint-Etienne, que s'organise et s'étend le syndi-

cat catholique, avec le concours des patro-

C'est au Mans que Mgr De la Porte inau-

1912 quatre prud'hommes catholiques). C'est enfin, pour nous borner, à Morlaix,

ques de l'Ouest : Il réunissait 200 délégués de Laval, Nantes, Rennes, Vannes et Mor-

Ce congrès a émis le vœu que la préparation syndicale soit faite dans les patro-nages et pour qu'on insiste dans les re-

Ces orientations concordent bien avec

Quand les notions saines de la vie et de

qui, sans rien céder de leurs justes reven-dications et des droits de leurs membres

travailleront sérieusement à la reconsti-

tution de l'ordre dans le monde si boule-versé, si tirallié et si malheureux du tra-

tingué, qui n'est pas des nôtres, M . Hauriou pouvait lancer cette pensée qui plus qu'une boutade :

" Les collectivistes favorisent le mou

u Les collectivistes favorisent le mou-vement syndical sans s'apercevoir quo c'est une des plus fortes institutions du tis-su social qui renaît, et qu'elle sera l'anta-goniste du mouvement politique. Les con-servateurs effarouchés résistent de toutes leurs forces au mouvement, alors qu'ils devraient le favoriser pour combattre le collectivisme. Finalement le tissu social se reformera sur ce point, mets un ciècle attra, été perdu p

les conclusions des intéressantes études qu'un ami a publiées lei sur l'Education et la Formation au patronage.

traites fermées sur le devoir social.

recommandent.

Le Monde du Travail

LA VERRERIE SOCIALISTE D'ALBI

On sait que M. Spineita a donné sa démission de directeur de la verrerie ouvrière d'Albi. La cause de ce départ a été très discrètement définie : M. Spineita a déclaré simplement qu'il était en désaccord avec les administrateurs.

L'Opinion se dit en mesure de donner des précisions. M. Spineita afait émis la prétention, évidemment excessive, que la comptabilité 'fût sérieusement tenue. On ajoute que, à force d'inaister, il parvint à obtenir, en mars dernier, une expertise des livres ; mais le comptable y était tellement opposé qu'il préféra se suicider que d'assister à la vérification de ses écritures. Le Conagil d'Administration, respectant la ternière volonté du mert, décida que les reçus seralent enterrés avec lui ! ! l'. C'est alors que M. Spineita envoya sa démission par lettre motivée du 15 avril. On lui promit la lumière s'il voulait rester jusquà l'achèvement du quatrième four.

A trois reprises, depuis lors, l'ingénieur demanda où m'était l'examen des comptes, et comme il revensit à la charge une quatrième fois, le Conseil d'Administration lui répondit que désormais « il serait déchargé de toute la partie administrative nin qu'il pût se donner tout entier à la direction des services téchniques. »

Consprenant qu'il était inutile d'insister, M. Spinetta estima qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se dégager, pàr la retraite, de toute responsabilité dans la façon dont était administraté la verrerie ouvrière. Sandent unanine di ression de lepho batton pour ce mode d'organisation. Si bien que, pour beaucoup, qui dit : syndicat. dit : pébellion organisée, opposi-tion désordonnée, lutte et division. Il est temps de réagir et de ramener à leur juste notion ces organismes qui doi-vent remédier aux intolérables conséquenes de l'individualisme, tirer l'ouvrier de inécurité du tendemain, rassurer la fai-esse en assurant sa situation, l'élever au-dessus du « paupérisme » qui est la pauvreté païenne, sans remède et sans

tions apparait comme la vérité sociale dans l'erdre chrétien. C'est blen ce qu'a enseigné Léon XIII et ce qu'indiquait le Pape Ple X dans sa lettre du 48 décembre 1910 aux Evêques du Bréail:

UN JUGEMENT INTÉRESSANT Une société industrielle partie civile dans une affaire de coups

du Bréail:

« Que vous deviez préconiser de toute votre énergie, dans vos villes, cette action sociale d'esprit chrétien, c'est ce que vous apprend la génie de ce siècle, técond en associations et en œuvres sociales de ce genre; c'est ce que demande la charité chrétienne, qui nous ordonne de nous, rendre service les uns aux autres, avec un aèle qui, bien entendu, place le salut éternel au premier rang de nos sollicitudes, sans cependant oublier les besoins et le hien-être humains, c'est ce que réclame avec instance l'intérêt du peuple chrétien que compromettent chaque jour devaninge les réalisables excitations des agitateurs. Il faut courir à son secours en temps opportun, de peur, que, mai conseillé par l'indigence et entouré d'en-bûches, il ne se brise aux écueils des socialistes et n'abandonne misérablement la religion, la foi ».

Le tribunal correctionnel d'Amiens a rendu, le 27 octobre dernier, un jugement d'autant plus intéréssant que l'agression qui a motivé la condamnation d'un ouvrier a eu lieu dans la rue, pendant un temps de repos

« Attendu; dit ce jugement, qu'à Montires lez Amiena, à Jusine à la France » Homme de peine R... recut à diverses reprises des observations de la part du magasinier Y... chargé de la reception des plèces qu'il avait iaites, qu'ayant été menacé du renvoi, à la sortie de l'usine, le 4 août 1913, suivant son expression, la colère lui monta et que, sans rien dire, il lança à Y... en pleine figure, un seul coup de poing d'une violence telle que celui-ci tomba à terre et resta évanoui.

« Attendu qu'à plusieurs reprises des ouvriers de « la France » ont exercé des violences sur des contremaîtres ou des chels d'équipe qui ont été grièvement blessés : qu'il ne saurait être contesté qu'un patron a le devoir de protéger ses préposés par tous les moyens en son pouvoir et que des violences exercées à l'occasion du travail, sur des représentants d'une Société, causent à cette société un préjudice moral indiscutable.

« Attendu qu'en la cause, il n'a pas été méconnu que pendant toute la maladie

tendent de plus en plus à orienter dans ce sens l'action populaire chrétienne qu'ils clôturé devant cinq Evêques de Bretagne, uno séance a été consacrée à la question es syndicats professionnels et ouvriers d'employés. On a émis un vœu pour que l'éducation syndicale se fasse dès le jeune age dans les patronages et dans les cer-

dune Societe, causent à cette société un préjudice moral indiscutable.

« Attendu qu'en la cause, il n'a pas été méconnu que pendant toute la maladie de X., « La France » a continué à lui payer intégralement son salaire ; que si elle n'était tenue envers lui par aucune obligation civile, elle a rempli en agissant ainsi une véritable dette morale, le magasinier ayant été frappé parce qu'il avait soutenu les intérêts de ses patrons. « Attendu d'autre part que la Société « La France » à, du 4 août au 29 septembre, du remplacer Y... dans ses fontions par un autre employé non habitué à ce travail, qu'il en est résulté un préjudice matériel qui à lui seul suffirait pour justifier l'intervention. Attendu que pour ces divers motifs la constitution de la partie civile de « La France » est recevable et fondée...»

"Il résulte, a fortiori, de ce jugement, de la partie civile à contra de la partie civile de « La France » est recevable et fondée...» nages. C'est à Auch qu'en novembre dernier se tenait, sous la présidence de Mgr Ricard, un congrès d'études syndicales, où t'on s'occupa plus spécialement des syndicats agricoles. gura récemment le local de la Jeunesse catholique qui abrite en même temps les quatre syndicats catholiques des employés,

ll résulte, a fortiori, de ce jugement, e l'assurance accidents, responsable en incipe des conséquences des rixes vis-à-de l'employé qui en est victime, peut ir contre l'auteur des violences. du bâtiment, des gens de maison et de la métallurgie. (Le syndicat des employés compte déjù 200 membres et fit nommer en

SUR LE COUT DE LA VIE

sous le patronage de Mgr l'évêque de Guimper, que se tenat, fin novembrei, le Congrès des syndeats et employés cathòli-On propose une Conférence Internationale dont la tâche consisterait à rechercher les causes du renchérissement du prix de la vie, ce qui impliquerait aussi l'examen des remèdes à apporter à une situation devenue universelle.

On assure que le président de la République auraient manifesté leur approbation de ce projet.

LES CERTIFICATS DE TRAVAIL

M. Lefas, député, a demandé par voie de uestion écrite, si les certificats de travail question écrité, si les certificats de travail donnés aux ouvriers et employés congédiés, étaient ou non soumis à l'enregistrement et au timbre, lorsqu'ils contiement me mention autre quo les dates d'entrée et de sortie et la spécification du travail. Le ministre des finances a répondu qu'il n'était pas possible de décider à priori et d'une manière générale que tous les certificats de travail donnés aux ouvriers et employés par le patron qu'ils quittent l'action syndicales, d'esprit foncièrement chrétien, auront gagné les élites ouvrières, n verra partout se former des syndicats

ficats de travail donnés aux ouvriers et employés, par le patron qu'ils quittent, sont exempts d'enregistrement et de timbre, par application de l'article 3 de la loi du 2 juillet 1890, quelles que soient les mentions inscrites dans ces actes.

Mais l'Administration des Finances a depuis longtemps reconnu que la mention « libre de tout engagement » par exemple, portés sur les certificats prévus par l'article de loi sus-visé, ne fait pas obstacle à l'exemption d'impôt accordée par la même disposition.

disposition.

D'un autre côté, même dans le cas où un certificat de travail contiendrait des merkions non prévues par l'art. 3 de la loi de 1890 et rendant exigible le droit de timbre, la formalité de l'enregistrement ne deviendrait obligatoire, s'il s'agissait d'un certificat, sous seine neité que c'il an était deviendrait obligatoire, s'il s'agissait d'un certificat sous seing privé, que s'il en était fait usage soit par un acte bublie, soit en l'ustice que l'Assistance public fait usage soit par un acte bublie, soit en l'ustice que devant une autorité constituée. Frère. Mesureur, grand-maître de

UN REFERENDUM EVITE UNE GREVE

Un conflit qui menaçait d'éclatar à Roanne, entre patrons et ouvriers tisseura, a été heureusement solutionne grace à us referedum, dans les conditions mivantes d'Les patrons, qui voient le tissage des contonnades pérfeiter, ont décide de faire conduire quatre métiers au lieu de deux par les même ouvriers. Cette décision ne fut pas accueille avec faveur par les tisseura Alors les patrons demandèrem aux ouvriers de nommer une délégation qui s'aboucherait avec une Connaission patrinale. Ce qui fut fait. Les Commissions ouvrières et patronales ont tenu deux réunions, au cours desquelles les patrons précisèrent leurs intentions qui sont l'essage avec quatre métiers pendim une durés suffisante paiement a la journée dea ouvriers durant cette période, s'eurageant en outre à ne procéder à aucun retvoi la instillé et à maintenir l'ancien tarifipous les ouvriers travaillant à deux métiers. Les expropositions ont été soumises à un vote d'ensemble qui a cu lieu dans seize tissages mécaniques.

Le dépouillement donna les résultats suituents : sur 2.774 votants, 1.684 se sent pronchés en faveur des cessis, 1.042 ont été contre.

Les essais vont commencer immédiatement et dureront jusqu'à fin mars, sous

« Board of Trade » a institué une en-

Le « Board of Trade » a institué une enquête pour rechercher le melleur moyen d'assurer le respect des conveillous collectives de travail .

Il en résulte que, dans la plupart des cas, les conventions sont bian observées. Les parties en cause reconnetesent l'obligation morale de s'en tenir aux arrangements conclus en leur nom. Les cas de violation so rencontrent dans les industries où les organisations n'existent pas ou sont incomplètes d'un côté ou de l'autre.

Les litiges provenant le plus souvent d'interprétations divergentes des accords, il y aurait lieu de prévoir dans les cannitrats, pour parar à cet inconvénient, une clause qui soumettrait toute contestation à la décision a un araûtre choisi d'un conman accord ou nonme par le « Board of Trade ». Aucune grève ou aucun lock out ne pourrait être declaré avant que l'arbitre se soit prononcé.

Le Conseil, toutefois, ne propose aucune meaure législative.

mesure législative.

Les organes de conciliation établis daus les principales industries fonctionnent généralement avec succès. Il n'y a pas lien d'intervenir en faveur de l'intéré public, avant épuisement de la procédure existante; mais il est désirable qu'avant toute cessation de travail, il soit convenu d'un nouveau délai pour permettre à une autorité déterminée d'interveuir aux ébats comme représentant de l'intérêt public.

franchise et des colonies publie un com-muniqué où il est dit que la Libre Penaes autrichienne est sur le point de tomber sous les coups du cléricalisme (style « Hu-manitén).

sous les coups du cléricalisme (style « Humantée),

« Le Bureau International de la Libre
Pensée a reçu des lettres de Prague donnant des détails incroyables sur la persécution nouvelle qui s'abat en ce moment,
dans la cléricale Autriche, sur Il Libra,
Pensée tchèque : tous ses journaux ont
été saisis, ses locaux forcés et mis sous,
scelles, tout l'avoir de ses sociétés centisqué. La saisie de ses listes de membres,
fait prévoir des persécutions par la pelice
et les tribunaux et des mesures disciplinaires contre ceux qui sont instituteurs
ou employés publics.

« Le gouvernement clérical veut anéantirle mouvement rationaliste et aussi s'emparer d'une somme de 100,000 courones,
léguée par un libre penseur de Vienne, par
motité à une société de Libre Pensés de
langue allemande et à une de langue
tchèque ».

Supposons un instant que ce soit vrai et

tchèque ».
Supposons un instant que ce soit vrai et rions de la déconvenue de ces messieurs en voyant appliquer en Autriche les procédés qu'ils ont mis en honneur en France... contre les congrégations.
Que ce tapage des poires réussisse dans des pays qui n'ont pas vu comme nous, les expulsions, passe encore... Mais

chez nous, où l'on a vu l'immense hrigan-dage, où l'on voit tant de superbes immeu-bles volés par l'Etat libre-penseur, non, cela ne prend plus.

L'organe syndical chrétien belge L'AUGE.

L'organe syndical chrétien belge L'Euvre de la chaussure et du cuir, commentant le bilan publié par la centrale syndicale socialiste, écrit:

"" La section du Borinage mentionne sur
4.736 francs de recettes, 1.547 fr. 99 pour
l'administration et 238 fr. 49 pour catisations : donc, 1.784 fr. 48 ou même plus
d'un tiers de recettes pour frais.

"Alors qu'il n'y avait pas d'argent
pour défendre le droit syndical à Frameries ?

"A Verviers, ce n'est pas moine beau.

pour detendre le droit syndical à Frameries?

"A Verviers, ce n'est pas moins beau; 'de 4.070 fr. 25, 1.217 fr. 30 vont à l'administration, plus de 203 fr. 50 pour la codisation : total, 1.420 fr. 80 pour frais !!!

"A Iseghem, c'est plus fort encore : 108 fr. 15 sont dépensés pour l'administration, et de plus 8 fr. 54 pour les cotisations, soit 116 fr. 80 de frais sur 165 fr. 90; de recettes. Une section d'une vingtaine de membres administrée à raison de 70 p. c. Voilà de la bonne administration du moins! Quoi! "

Si jamais le régime socialiste est réalisé, quelle auge, mes frères, et quels barabotements!

On sait, d'ailleurs, que les administrations maçonniques ne sont pas moins coductures.

C'est pinsi que l'Assistance publique.